



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Date d'affichage/publication : le 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

Suite à la démission de quatre conseillers, le conseil compte 29 membres en exercice à la date de la présente séance

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, , Monsieur ROUX Sébastien, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut THERBY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Institutions et vie politique

Désignation des représentants (5.3)

**DESIGNATION DES MEMBRES ELUS CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
PREFECTURE – SIRACED PC BUREAU DE LA DEFENSE CIVILE**

Les conseillers municipaux chargés des questions de sécurité civile et défense civile sont des conseillers susceptibles d'être joints au téléphone par les services de permanence de la Préfecture. Leur rôle, précisé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile, consiste à être des interlocuteurs privilégiés, en cas de crise de quelque nature que ce soit (intempéries, accidents de la circulation, accidents technologiques, menaces, pandémie grippale, etc.), entre les services de l'État et les services municipaux en charge des mêmes dossiers.

Ils peuvent utilement être associés aux cellules de crise prévues dans les plans de sauvegarde communaux et seront invités à participer à des réunions d'information.

Suite au renouvellement du conseil municipal intervenu le 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants.

Il vous est proposé, à cet effet, les candidatures de :

- Marco GIGANTE
- Nicolas LEDRUE

| | |
|----------------------------|----|
| Votants : | 29 |
| Bulletins nuls ou blancs : | 0 |
| Suffrages exprimés : | 29 |
| Majorité absolue : | 15 |

A obtenu :

- Marco GIGANTE 29 voix
- Nicolas LEDRUE 29 voix

M. Marco GIGANTE et M. Nicolas LEDRUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont désignés comme les **chargés des questions de défense au Bureau de la Défense Civile**.

Le Conseil,
Ouï cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

le Maire



Le secrétaire de séance

Thibaut THERBY

